

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# DOSSIER DE PRESSE

Session de l'Assemblée départementale  
27 | 06 | 2023



## PLAN DÉPARTEMENTAL DE SOBRIÉTÉ EN EAU

“

**Aujourd'hui, l'heure est à la sobriété pour tous les usages de l'eau. Au Conseil départemental, nous avons la capacité de changer les choses et il est de notre responsabilité d'agir.**

**SÉBASTIEN VINCINI**  
président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

# LE MOT DU PRÉSIDENT



L'emballement climatique et la crise de l'eau qui s'annonce, nous obligent à prendre des mesures d'urgence mais également à engager et renforcer des actions à moyen et long termes pour mieux gérer notre ressource en eau.

L'année 2022 et la sécheresse hivernale que nous venons de vivre ont fait prendre conscience à tous, que l'eau c'est la vie. Aujourd'hui, l'heure est à la sobriété pour tous les usages de l'eau.

L'eau est un bien commun qui doit à tout prix être préservé, protégé et surtout partagé. Que ce soit pour la sécurisation de l'eau potable, le maintien des activités industrielles et agricoles ou la protection des milieux naturels et de la biodiversité, nous devons tous nous adapter et anticiper.

Aussi, comme nous l'avons fait pour la crise énergétique l'hiver dernier, le Conseil départemental prend aujourd'hui ses responsabilités en mettant en place un plan de sobriété pour l'ensemble des usages de l'eau dans les pratiques internes de la collectivité. Avec l'augmentation des périodes de sécheresse, que soit en intensité ou en durée, nous devons également adapter l'organisation de la collectivité pour assurer une continuité du service public.

Avec 280 bâtiments dont 100 collèges publics, 6 700 agents répartis sur tout le territoire et plus de 65 000 élèves dans les collèges publics, l'impact des activités de la collectivité sur la ressource en eau doit être étudié, analysé et toutes les mesures nécessaires déployées afin d'atteindre un objectif d'au moins 10 % d'économies d'eau au plus tôt, bien avant l'échéance du plan national sur l'eau fixée à l'horizon 2030. J'y serai particulièrement attentif.

Avec ce plan départemental de sobriété en eau, nous portons l'ambition d'être exemplaires et de mettre en application tous les moyens disponibles pour réduire nos consommations en eau, lutter contre les fuites et le gaspillage, mieux stocker les eaux de pluies, afin de continuer d'accompagner la croissance démographique de notre département de façon plus vertueuse.

Au Conseil départemental, nous avons la capacité de changer les choses et il est de notre responsabilité d'agir.

**SÉBASTIEN VINCINI**  
président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne



# Introduction

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental a fait de la question environnementale une priorité, comme en témoignent les mesures figurant dans les actes I et II du plan départemental en faveur de la transition écologique, adoptés respectivement en 2017 et en 2020.

L'année 2022 a marqué un nouveau tournant dans l'accélération du changement climatique avec, en toile de fond, la crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine.

Le 18 octobre 2022, l'Assemblée départementale s'était réunie pour une session extraordinaire dédiée à la transition écologique, avec le vote de nouveaux dispositifs et l'accélération des actions engagées pour répondre à l'urgence environnementale et aux difficultés de pouvoir d'achat des ménages haut-garonnais. Un plan de sobriété énergétique avait alors été adopté et sera pérennisé lors de la session du 27 juin.

Par ailleurs, à l'approche de la période estivale 2023, c'est la sécheresse qui est désormais au cœur de toutes les préoccupations, avec de fortes inquiétudes autour de la ressource en eau. Avec la même ambition d'exemplarité qui a guidé la démarche de sobriété énergétique, le Conseil départemental souhaite, aujourd'hui, prendre toutes ses responsabilités en limitant ses consommations d'eau.

Ainsi, le projet de plan départemental de sobriété en eau répond au contexte inédit de sécheresse qui touche actuellement le territoire national et le département haut-garonnais, tout en inscrivant la sobriété hydrique dans une trajectoire de long terme, en tant que véritable stratégie d'adaptation de la collectivité.

Objectifs du plan départemental de sobriété en eau

**- 10 %**  
de consommation  
avant 2030

Aujourd'hui  
**250 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau consommés  
par an

## CHIFFRES-CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ

**280**  
bâtiments  
dont 100 collèges  
publics

**65 000**  
élèves  
dans les collèges  
publics

**6 700 agents**

## RETOUR SUR ...

### Plan départemental de sobriété énergétique

#### CHIFFRES-CLÉS

Consommations hiver nov. 2022 / mars 2023

**- 11 %**  
de consommation  
de gaz (en volume)

**- 8 %** en moyenne  
de consommation  
d'électricité (en volume)



# 8 grandes mesures pour le plan de sobriété eau du Conseil départemental

## ❶ Mieux connaître les consommations d'eau de la collectivité

### Recueillir les données existantes

L'état des lieux des consommations d'eau du Département permet d'estimer les consommations d'eau de la collectivité :

- 250 000 m<sup>3</sup> pour l'ensemble des sites départementaux,
- 20 000 m<sup>3</sup> pour l'Hôtel du Département,
- 2 000 m<sup>3</sup> en moyenne pour chaque collègue.

### Moderniser les compteurs d'eau et effectuer des relevés réguliers

Le Conseil départemental procède à la modernisation des compteurs d'eau sur l'ensemble de ses sites. Les bâtiments neufs en sont déjà équipés, en particulier les nouveaux collèges.

#### Objectifs

- identifier rapidement les consommations excessives ou anormales,
- être réactif pour intervenir au plus vite et réparer les fuites si besoin.

Un relevé régulier des compteurs d'eau, en particulier dans les collèges, va permettre d'harmoniser les pratiques et de définir les sites prioritaires pour des mesures de sobriété.

## ❷ Détecter et réduire les fuites d'eau

### Utiliser les capteurs Ubigreen

L'outil de monitoring « Ubigreen », déjà utilisé pour les économies d'énergie, permet aussi de détecter les consommations d'eau anormales ou excessives. Il a été mis en place en 2018 sur 145 bâtiments départementaux dont 100 collèges.

### Renforcer la surveillance au quotidien

Le Conseil départemental mène actuellement une grande opération de vérification pour ses installations. Les référents énergie déployés à l'occasion du plan de sobriété énergétique verront leurs missions s'élargir à la question de l'eau.

## ❸ Déployer des dispositifs d'économie d'eau

### Généraliser les dispositifs hydro-économes sur l'existant et sur les nouvelles constructions

- sur la robinetterie : des réducteurs de débit, aérateurs (ou mousseurs), mitigeurs, robinets à temporisation, etc.
- dans les douches : des pommeaux hydro-économes, minuteurs de douche, etc.

Le gain moyen attendu est de **5 % d'économies d'eau** pour les bâtiments administratifs.

## ④ Adapter la conception et l'entretien de tous les espaces verts

Le Conseil départemental assure la conception et l'entretien :

- des espaces verts au sein des collèges,
- des espaces verts situés sur les sites culturels et touristiques de la collectivité,
- des dépendances vertes du réseau routier départemental et des plantations d'alignement.

### Adapter les espèces végétales au réchauffement climatique

- pour les nouveaux espaces verts, choisir des espèces végétales adaptées au contexte local et peu consommatrices en eau,
- pour les espaces existants, renouveler progressivement par des espèces végétales moins consommatrices en eau.

### Développer des pratiques nécessitant moins d'arrosage

- généraliser le paillage au pied des plantations et/ou les couverts végétaux pour limiter les pertes en eau,
- agencer des brise-vent ou des haies pour limiter le phénomène d'assèchement des sols,
- équiper les nouveaux projets de capteurs d'humidité connectés pour optimiser les apports en eau,
- engager des partenariats avec les acteurs scientifiques locaux (INSA Toulouse, École Supérieure d'Agriculture de Purpan, etc.),
- réaliser les plantations durant l'automne ou l'hiver, pour éviter l'arrosage estival,
- mettre en place une gestion différenciée des espaces verts en fonction des caractéristiques et des besoins en eau.
- se concentrer prioritairement sur l'arrosage des jeunes plantations et des sujets remarquables,
- adapter l'arrosage en fonction des saisons, des conditions météorologiques et du taux d'humidité des sols,
- utiliser des dispositifs d'arrosage optimisés, peu consommateurs en eau comme le goutte-à-goutte ou la micro-aspersion, les programmeurs d'arrosage plus sobres et intelligents, etc.,
- réduire l'arrosage des pelouses, a minima selon les prescriptions des arrêtés préfectoraux et sauf cas particuliers,
- favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles lorsque cela est possible.

## ⑤ Changer les pratiques de nettoyage, d'entretien et de cuisine

### Dans la restauration collective

› **Renouvellement des équipements au restaurant de l'Hôtel du Département** avec des lave-batteries à granules, des centrales de désinfection des cuisines à bas débit, de nouveaux lave-vaisselle.

Des nouvelles pratiques culinaires, comme l'utilisation des eaux de deuxième rinçage des légumes pour les premiers lavages, seront mises en place. D'autres pistes de travail sont à l'étude comme la récupération des eaux de cuisson pour la réalisation des soupes, pour le trempage des légumineuses, ou encore pour le désherbage.

› **Dans les collèges** (90 cuisines autonomes pour 100 collèges publics)

- remplacement des cuissons par des « vario-cookings » polyvalents,
- lave-batteries à granules, sans consommation ni chauffage de l'eau, en cours de déploiement,
- centrales de désinfection des cuisines à bas débit.

› **Nettoyage des cuisines**

- formation et sensibilisation des personnels aux nouveaux protocoles de nettoyage des cuisines, afin de favoriser un usage raisonné de l'eau, plus particulièrement de l'eau chaude sanitaire.

### Entretenir les locaux des bâtiments administratifs et des collèges

- adapter les techniques à la surface à nettoyer,
- recourir à des techniques et des équipements peu consommateurs d'eau comme des méthodes à sec, centrales de désinfection avec pré-dosage de l'eau, lavage des sols par mécanisation (autoporteuses), etc.,
- pour les grandes surfaces, utiliser du matériel à haute-pression ou des techniques à l'eau ozonée économes en eau.

### À NOTER

Le Conseil départemental s'attachera à concilier la mise en place de ces nouvelles pratiques avec :

- la recherche de l'amélioration des conditions de travail des agents d'entretien,
- le respect de la loi Egalim et la mise en œuvre des orientations du plan en faveur de la qualité alimentaire dans les collèges (produits bruts, frais, locaux et de saison),
- le respect des normes sanitaires, tout particulièrement dans les collèges.

### Limiter le nettoyage de la flotte de véhicules

- réduire la fréquence des lavages et laver les véhicules de service dans des stations de lavage économes en eau,
- en période de stress hydrique, limiter le nettoyage aux véhicules ayant une obligation technique nécessitant un entretien, comme les engins de chantier,
- recourir à la réutilisation des eaux non conventionnelles lorsque cela est possible.

## ⑥ Étudier la réutilisation des eaux non conventionnelles

### LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

Les eaux non conventionnelles (eaux pluviales, eaux traitées, etc.) permettent d'inscrire la gestion de l'eau dans une logique d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique.

Cette ressource alternative, permet de limiter les pressions sur la ressource en eau.

Soutenue par plusieurs évolutions réglementaires, le recours aux eaux non conventionnelles reste toutefois encadré et ne peut se faire qu'une fois la pertinence établie, après réalisation d'études d'opportunités et d'évaluation des besoins.

### Généraliser les systèmes de récupération d'eau pour toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage départementale

#### › La récupération des eaux pluviales

- installation de cuves de récupération d'eaux pluviales dans tous les nouveaux bâtiments sous maîtrise d'ouvrage départementale, notamment les nouveaux collèges ;
- 12 collèges équipés de cuves enterrées de récupération des eaux d'écoulement des toits, d'une capacité de 40 m<sup>3</sup> en moyenne,
- augmentation des capacités de stockage comme au futur collège de Castelnau-d'Estrétefonds avec une cuve de 80 m<sup>3</sup>,
- cuve déjà installée à l'Hôtel du Département.

#### › La récupération des eaux grises\*

L'installation de systèmes de récupération des eaux grises fera l'objet d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour toutes les constructions sous maîtrise d'ouvrage départementale.

\* Eaux grises ou eaux ménagères récupérées des douches, des baignoires, des lavabos, des lave-linge, des éviers et des lave-vaisselle.

### Lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur les sites/bâtiments départementaux existants

Il s'agira de déterminer au cas par cas la pertinence de développer ce type d'installations sur les bâtiments existants selon le coût des investissements, les contraintes techniques, l'efficacité des dispositifs le bilan carbone des aménagements envisagés.

### Aménager des systèmes de récupération des eaux pluviales comme les noues (fossés) et les bassins de rétention

Leur réemploi est fléché vers l'arrosage des dépendances routières (bas-côtés, chantiers, etc.) notamment.

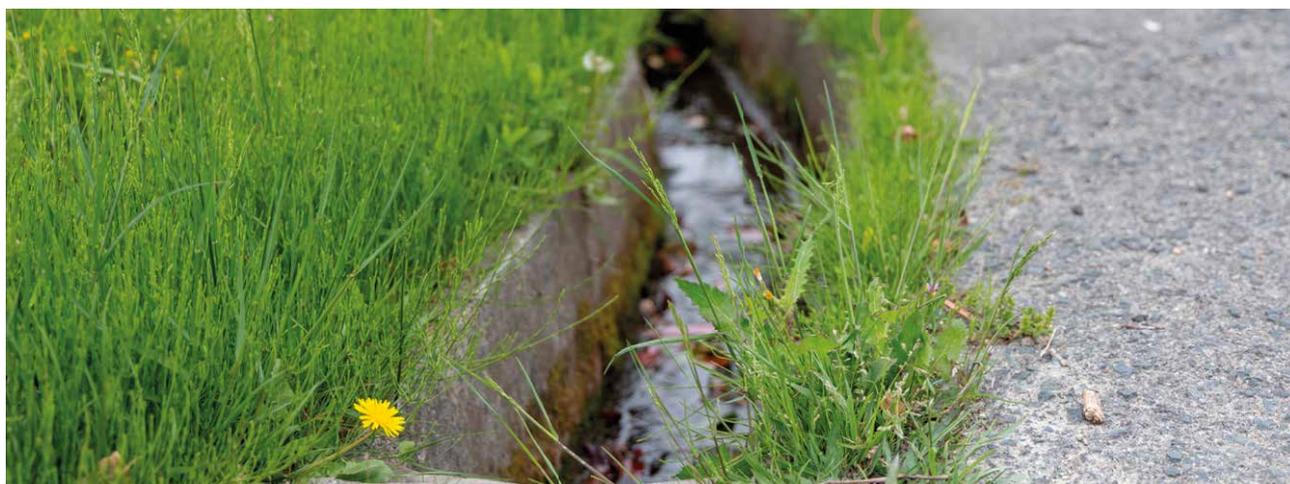
### Installer des cuves de récupération de l'eau potable non consommée dans la restauration collective

- récupération de l'eau potable non consommée des carafes dans les collèges et à l'Hôtel du Département.

## ⑦ Sensibiliser tous les publics aux économies d'eau

### Sensibiliser et impliquer les personnels et les usagers de la collectivité

- dans la communication interne et externe avec une information annuelle sur les gains obtenus,
- élargir les missions des référents énergie à la question de l'eau,
- intégrer la question de la sobriété en eau aux démarches internes de la collectivité,
- sensibiliser les élèves des collèges à la question de la préservation de la ressource en eau, en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs de la gestion de l'eau du territoire.



## CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

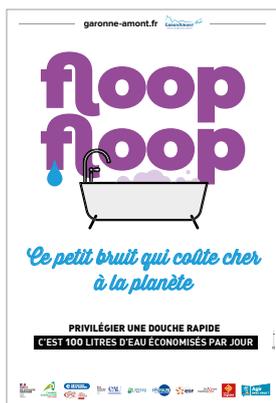
Une campagne de sensibilisation grand public sur les économies d'eau, réalisée dans le cadre du projet de territoire Garon'Amont, a été lancée en mai 2023, pour répondre aux grands enjeux de la gestion de la ressource en eau en rappelant les écogestes essentiels.

Une campagne visible sur :

- plus de 3 700 panneaux d'affichage dans tout le département pendant 3 semaines,
- un relais en presse locale.
- une présence forte sur le web.
- des kits de communication mis à disposition des élus locaux et des collègues (affichettes, dépliants, fichiers numériques...).

5 thématiques d'usage grand public ont été déclinées.

La campagne est également affichée dans les locaux de l'Hôtel du Département.



## ⑧ Être attentif aux consommations d'eau générées par les chantiers de la collectivité

### SOBRIÉTÉ EN EAU ET CHARTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La Charte de la commande publique adoptée en 2017 traduit l'engagement fort de la collectivité en matière d'achats durables. Les chantiers de la collectivité doivent aussi minimiser leur empreinte écologique. Le Conseil départemental renforcera cet engagement dans la future Charte de la commande publique, adoptée en octobre prochain qui prendra en compte le Plan de sobriété en eau.

### Favoriser des achats pour la préservation des ressources naturelles

- aller vers la systématisation de constructions d'équipements écoresponsables, en recherchant notamment le moindre recours au béton,
- intégrer l'économie circulaire (déchets/ ressources) dans les marchés (construction neuve, rénovation, déconstruction, aménagement),
- installer des sous-compteurs au plus près des consommations d'eau,
- installer des équipements hydro-économes,
- installer des cuves de récupération d'eau (eaux pluviales, carafes d'eau).

### Les chantiers de construction des nouveaux collèges :

La construction des nouveaux collèges répond d'ores et déjà à un cahier des charges exigeant en matière d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone.

Tous les collèges réhabilités ou construits par le Département sont à énergie positive (BEPOS).

Par ailleurs, la collectivité œuvre pour une très faible empreinte carbone des bâtiments, dans le choix de ses modes de construction : matériaux biosourcés comme le bois, les briques de terre fabriquées sur site, la laine de bois ou la paille...

En limitant le recours au béton, ces choix de construction permettent également de réduire les consommations d'eau lors des chantiers.

### Évolution des pratiques pour l'entretien et la modernisation des voiries départementales

Dans la continuité du plan de sobriété énergétique et l'emploi de méthodes dites « tièdes » pour décarboner les chantiers d'enrobés, des études et des recherches seront menées pour réduire les impacts sur la ressource en eau :

- sur des matériaux et de procédés constructifs consommant moins d'eau,
- des dispositifs de dépollution des eaux, en période de travaux ou en période d'exploitation,
- des méthodes de réduction de l'imperméabilisation des sols, ainsi que des méthodes de préservation ou de reconstitution des zones humides,
- des procédés pour rendre les infrastructures plus résilientes face aux risques liés aux inondations ou aux sécheresses.

## SERVICE DE PRESSE

### **Cécile van de Kreeke**

**Responsable des relations presse**

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

### **Coralie Bombail**

**Attachée de presse**

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42 - 07 77 70 22 27

### **Ariane Mélazzini-Déjean**

**Attachée de presse**

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32 - 07 85 72 94 74

### **Fabienne Pascaud**

**Attachée de presse**

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65 - 06 47 74 60 58

Toutes les infos sur :



**espace-presse.haute-garonne.fr**

**haute-garonne.fr**



Conseil départemental de la Haute-Garonne

1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9